VILLE DE BELOEIL

Services juridiques
Greffe

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-203-2011

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum relativement au second projet de règlement 1248-203-2011,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 mars 2011 sur le premier projet de règlement numéro 1248-203-2011, le conseil a adopté le second projet de règlement suivant :

   Règlement 1248-203-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin d'agrandir la zone H-114 à même une partie de la zone P-116.

2. Le projet a pour effet d'agrandir la zone H-114 à même une partie de la zone P-116. Cette modification a pour but d'ajuster la limite de la zone avec la limite de la propriété située au 273, rue Monseigneur-Bourget.

3. Les personnes habiles à voter des zones concernées et de toute zone contiguë à cette zone, peuvent déposer à la municipalité une demande valide visant à ce qu'un règlement contenant cette disposition soit soumis à leur approbation.

4. Pour être valide, toute demande d'approbation doit remplir les conditions suivantes:

   1° indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

   2° être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par la majorité d'entre elles;

   3° être reçue par la municipalité au plus tard le **10 avril 2011**.

5. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande, peuvent être obtenus à la mairie située au 777, rue Laurier, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à midi et de 13 heures à 16 heures.

6. Toute disposition du second projet de ce règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide, pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Le second projet de règlement 1248-203-2011 peut être consulté à la mairie durant les heures de bureau.

Donné à Beloeil, ce 2 avril 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.

CROQUIS – ZONES CONCERNÉES

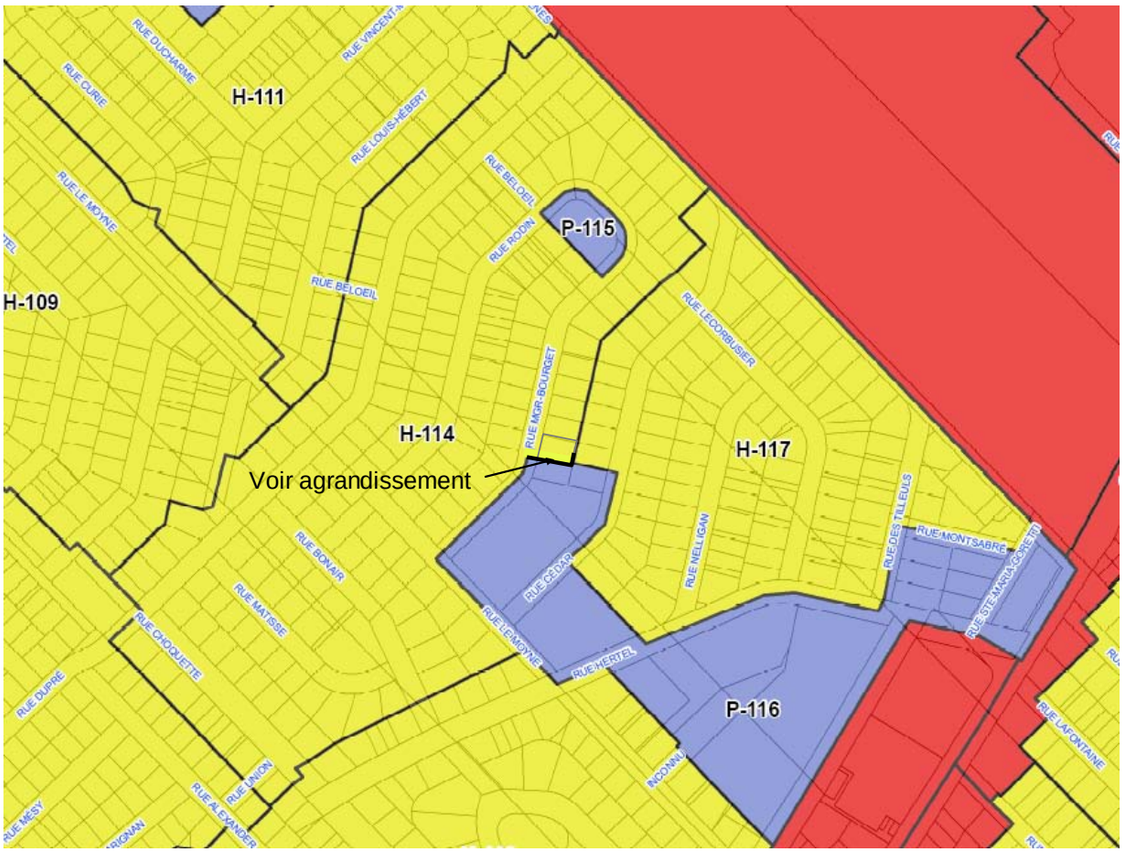

Agrandissement

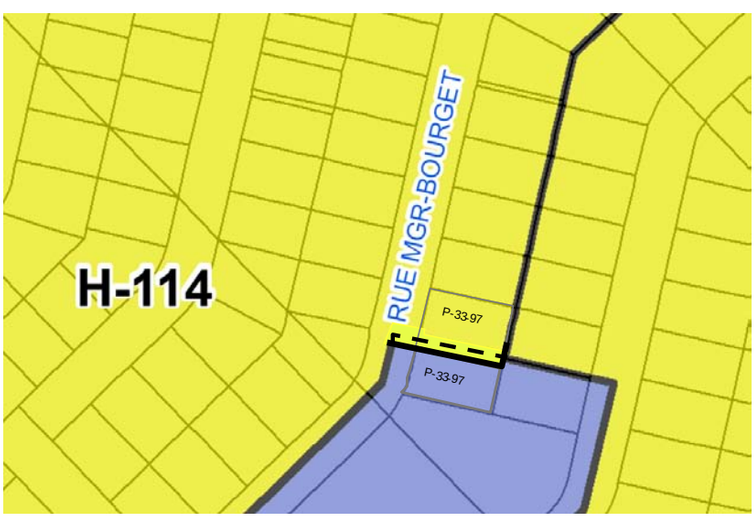
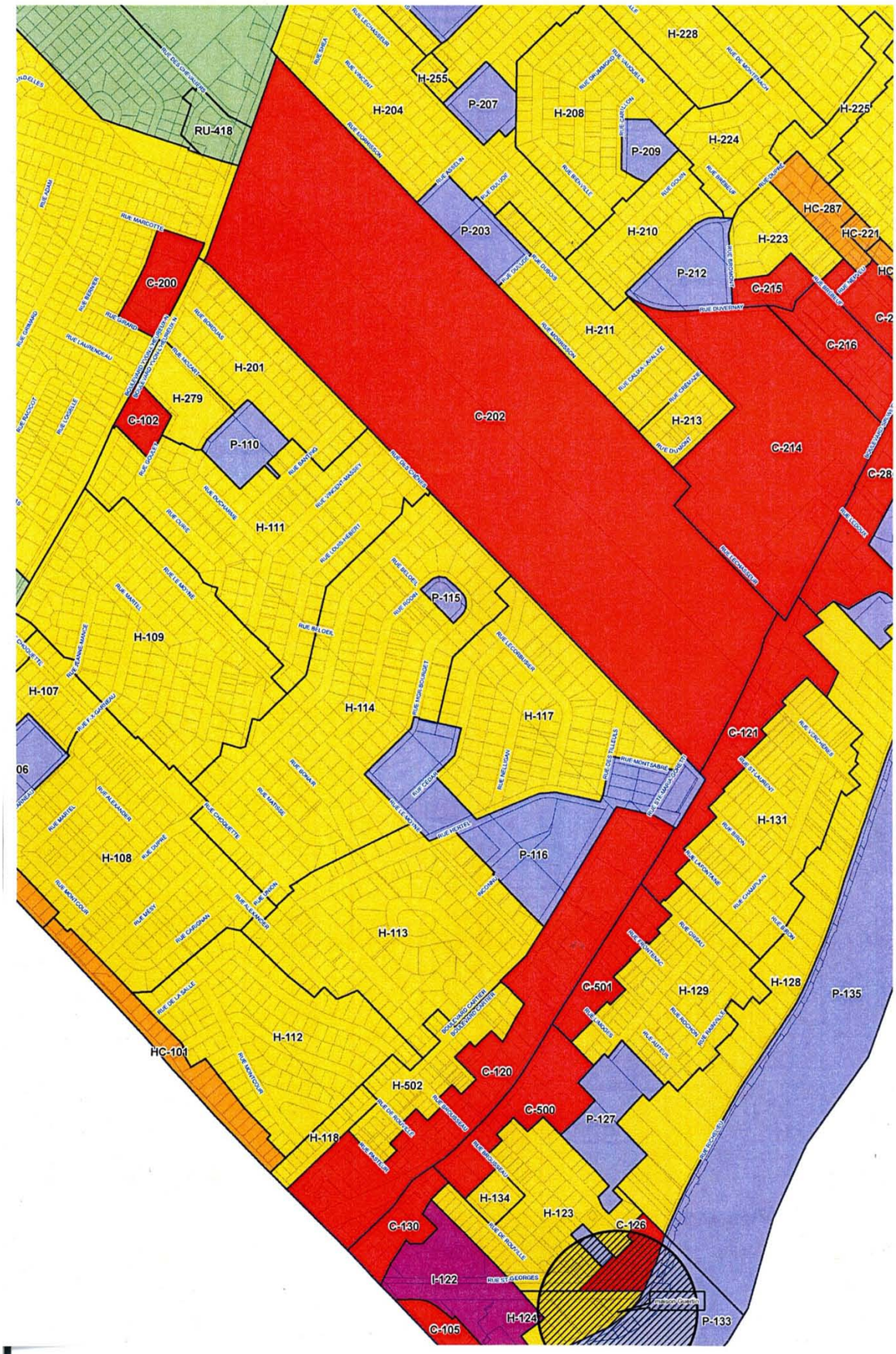
CROQUIS – ZONES CONTIGÜES